

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 1260 1er décembre 1949

n° 1260 1er

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO

n° 12 du 31/12/1949

Date de publication

1 décembre 1949

Date du numéro

31 décembre 1949

### VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

**Vu** l'arrêté n° 1154 du 16 octobre 1947 relatif à la rémunération des travailleurs autochtones de la Côte française des Somalis: Vu la décision n° 112 du 19 septembre 1946 engageant Ahmed Youssouf en qualité de boy à l'Hôtel du Gouvernement,

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

— Le salaire mensuel de Ahmed Youssouf, boy à l'hôtel du Gouvernement, est porté à quatre mille cent francs (4.100 fr.) pour compter du 1er novembre 1949.

#### Art. 2

— Ce salaire est exclusif de toute indemnité à l'exception, le cas échéant, des indemnités pour charges de famille.

#### Art. 3

— La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

**Pour le Gouverneur et par délégation :Le Secrétaire général,R. CHAMBOREDON.**